

Image not found or type unknown



Penalités de remboursement anticipées

Par **patsimillon**, le **04/06/2008 à 13:25**

Bonjour,
Je souhaite savoir quels sont les recours pour ne pas avoir à payer les pénalités en cas de remboursement par anticipation d'un prêt in fine non cédé (immobilier sur résidence principale). Il me semble qu'il existe une jurisprudence en cas de remboursement sur fond propre (par exemple: économie personnelle, héritage...).
Pouvez me renseigner?
Merci,
Patricia